

CONDITIONS GÉNÉRALES DES COURS ET STAGES

Termes utilisés

Nous : Association Artmeyrinois

Vous : toute personne en lien avec l'association

Prestation : toute prestation donnée, vendue ou offerte par l'Association Artmeyrinois

Cours : cours, stage ou toute autre prestation.

Association : Association Artmeyrinois

CGCS : Conditions Générales des Cours et Stages

Art 1 Portée et validité

1. Les CGCS annulent et remplacent tout autre précédent accord, entente ou contrat.
2. Elles sont décidées et publiées exclusivement par le comité de l'Association.
3. La date de publication ainsi que le numéro de version figurent en fin de texte.
4. Si l'un des articles devait être invalidé ou modifié vous en serez informés. Les autres articles restent valables.

Art 2 Inscription

1. Les cours, les stages et les journées raku sont ouverts à tous. Ils sont payables avant le début de la prestation, et une fois l'inscription confirmée.
2. L'inscription se fait via le site web (à titre exceptionnel par email).
3. Aucune réservation de place ne peut être effectuée avant notre confirmation.
4. L'inscription peut être faite à tout moment de l'année si des places sont disponibles.
5. Une assurance accident et une assurance responsabilité civile sont requises.

Art 3 Confirmation

1. Nous vous confirmerons votre inscription par email, dans la limite des places disponibles.
2. Nous nous réservons le droit de refuser une inscription.
3. Dès notre confirmation une place vous est réservée.

Art 4 Admission

1. L'admission est confirmée après paiement complet de la cotisation de membre (CHF 35.-) et du prix de la prestation choisie, idem pour les stages, et les journées raku. Un éventuel échelonnement de paiement peut intervenir avec accord du comité. En cas de difficulté financière, merci de contacter Christine SEPPEY, kriss777@bluewin.ch.
2. Aucune réservation de place ne pourra être faite avant notre confirmation.
3. En cas d'admission en cours d'année, ou après le début de la prestation, nous pratiquons un tarif dégressif.

Art 5 Paiement et prix

1. Les tarifs sont publiés sur notre site web ou peuvent être obtenus par email sur simple demande.
2. Les paiements se font exclusivement par virement bancaire ou postal au compte suivant :

Association Artmeyrinois
Chemin du Ruisseau 39
1216 Cointrin
CCP 12-12463-6
IBAN CH28 0900 0000 1201 2463 6
BIC POFICHBEXXX



3. Les paiements doivent intervenir avant le début de chaque période (sauf arrangement convenu) et avant le début des stages et des journées de raku.
4. En cas de non-paiement dans les délais, nous annulerons votre inscription et vous communiquerons votre désinscription.
5. Le prix des cours inclut toutes les fournitures et le matériel nécessaires au bon déroulement de nos prestations. Les grandes pièces (excédant 2kg), seront majorées d'un émolument de CHF 10.— par kilo supplémentaire de terre terminée. Les petites pièces, en-dessous de 2kg, ne sont pas concernées. Vous voudrez bien vous acquitter du montant dû, en accord avec votre enseignant, par virement bancaire ou postal.

Art 6 Désistement, absences et force majeure

1. Vos enseignants étant salariés, les cours manqués ne donneront droit à aucun remboursement, sauf en cas de force majeure dûment certifiée par un médecin ou une autorité publique.
2. Les remplacements de cours seront privilégiés et devront avoir lieu durant la période en cours. En aucun cas les cours manqués ne pourront être reportés d'une année à l'autre.
3. En cas de décès, le remboursement se fait aux héritiers à réception des certificats usuels. En l'absence de ces derniers, le remboursement se fait aux forces publiques ou nous reste acquis.

Art 7 Comportement et exclusion

1. Une tenue appropriée est requise pour assister à nos prestations.
2. Drogue et alcool sont prohibés.
3. Le respect de l'ensemble des participants et membres de l'association est de rigueur.
4. Une exclusion temporaire ou définitive de la prestation peut intervenir si vous deviez avoir un comportement inapproprié.
5. Vous pouvez faire recours à cette exclusion auprès du comité, qui vous entendra et jugera après avoir consulté les avis de toutes les parties.
6. En cas d'exclusion, les montants payés ne sont pas remboursés.

Art 8 Responsabilité parentale et enfants

1. Les enfants sont sous notre responsabilité dès l'instant qu'ils sont amenés ou déposés ou qu'ils arrivent au lieu de la prestation.
2. Les parents ne peuvent pas intervenir lors de nos prestations.
3. Les enfants qui n'ont pas la maturité nécessaire pour rentrer seuls restent sous notre garde jusqu'à ce qu'un des parents détenant l'autorité parentale se présente.
4. Si vous devez confier votre enfant à une autre personne, nous vous prions de nous en informer.
5. Nous vous prions de nous indiquer, lors de l'inscription et en cas de divorce/séparation, qui est au bénéfice de l'autorité parentale.

Art 9 Non-responsabilité

1. Nous ne sommes pas responsables des affaires des participants.
2. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de vol ou de déprédation de vos affaires.

Art 10 Situations particulières de santé

1. Les enfants ayant des conditions de santé particulières doivent avoir sur eux les médicaments nécessaires ou aliments utiles ainsi qu'un N° de téléphone d'urgence.
2. Si l'enfant a des intolérances alimentaires, des allergies ou toute autre particularité alimentaire comme un régime spécial, nous vous prions de l'indiquer aux animateurs par écrit.
3. L'association peut agir en prenant toute disposition comme : appeler le N° d'urgence, pratiquer les gestes de premiers secours, faire appel à une ambulance ou toute autre activité qu'elle juge utile ou nécessaire.

Art 11 For juridique et version des CGCS

1. En cas de litige le for juridique se situe exclusivement au lieu de l'Association.
2. La version de ces CGCS est la V.5 du 26 janvier 2026.

Fait à Genève, le 26 janvier 2026.